

Conseil d'Administration du 11 juillet 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi onze juillet, les membres du Conseil d'Administration, légalement convoqués le mercredi cinq juillet, se sont réunis à l'Hôtel Communautaire sous la présidence de Madame Anita THOMAS, en l'absence de M. Le Président, conformément à l'article 8 du règlement intérieur.

Etaiènt présents : Anita THOMAS, Aimé HERDUIN, Marylise THILLIEZ, Chantal TERNISIEN, Christophe DOUCHAIN, Michel PECHINOT, Christian PENIGUEL,

Etaiènt excusés : Claude PRUDHOMME, Thérèse DUWEZ, Sébastien DUFOSSE

Etaiènt absente : Laurence NOEL

Secrétaire de séance : Thierry PETITPREZ, directeur du CIAS

Anita THOMAS : Je remercie l'ensemble des membres présents et je souhaite excuser Monsieur le Président qui est souffrant et qui m'a demandé de présider la séance.

Procès-verbal du 14 avril 2023 : approuvé à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Rapport d'activités 2022

Présentation du document

2. Remboursement pour l'Armada de Rouen

Vu la délibération en date du 14 avril 2023 validant la mise en place d'une sortie à l'Armada de Rouen dans le cadre des actions organisées par le Centre Social au tarif de 20€ par personne,

Vu la demande d'une habitante de l'intercommunalité afin de bénéficier d'un remboursement de deux places suite à un accident traumatique (pied plâtré),

Il est demandé au Conseil d'Administration de valider la demande de remboursement d'un montant de 40€.

Approuvé à l'unanimité

3. Création d'un comité de maison

Le Centre Social « Maison Intercommunale Pour Tous » est aujourd'hui en cours de renouvellement d'agrément pour les quatre années à venir.

Les Centres Sociaux contribuent au développement social d'un territoire, ce sont des équipements à vocation sociale globale, à vocation familiale et intergénérationnelle. Véritable lieu d'animation de la vie locale, un Centre Social est un lieu d'échanges, de partage, inscrit dans une dynamique constructive de « faire ensemble », de co-construction avec les habitants.

La Maison Intercommunale Pour Tous est dans cette dynamique, toutefois au regard de son statut intercommunal, il est attendu de la CAF de pouvoir accentuer la place des habitants dans les projets du Centre Social.

L'agrément Centre Social « Animation Globale et Coordination » en cours (2021-2023) avait été validé par la CAF avec pour préconisation, notamment :

- Renforcer la place des habitants au sein des différentes instances mises en place pour contribuer à la mise en œuvre du projet.

Cette dernière a été renforcée dans la validation de l'agrément « Animation Collective Familles » en 2023, avec la préconisation suivante :

- Animer une démarche participative avec les familles pour l'écriture du prochain projet.

Ainsi, la participation des usagers doit être accentuée au sein de la gouvernance de la Maison Intercommunale Pour Tous.

Il est donc proposé de créer un « Comité de Maison », dans lequel les usagers pourraient s'exprimer, partager et mieux comprendre ce qu'est le Centre Social.

Un règlement intérieur du Comité de Maison a été travaillé et vous est proposé pour validation et application à la rentrée de Septembre 2023.

Cf. Règlement du Comité de Maison

Il est demandé au Conseil d'Administration de valider la création du Comité de Maison pour le Centre Social « Maison Intercommunale Pour Tous » et du règlement.

Approuvé pour 6 voix et 1 abstention (Michel PECHINOT)

4. Marché de Noël

Il y a plusieurs années, il a été mis en place une sortie à un marché de Noël. Il est proposé de la reconduire chaque année.

Ce déplacement n'aurait lieu qu'avec un minimum d'inscriptions. Aussi, nous pourrions annuler la sortie en cas d'inscriptions insuffisantes.

Il est proposé le tarif de 21€.

Il est demandé au Conseil d'Administration de valider la sortie et le tarif.

Approuvé à l'unanimité

5. Information

- Intervenant social en gendarmerie

Depuis 2009, le Département du Pas-de-Calais porte un poste d'intervenant social en gendarmerie avec le concours financier de l'Etat, de la CAB, de la Terre des Deux Caps et du Centre Intercommunal d'Action Sociale. L'intervenant social assure une mission d'information et d'accompagnement des victimes ou personnes vulnérables se présentant à la gendarmerie.

Depuis août 2022, l'absence prolongée du titulaire du poste a considérablement restreint la prise en charge de ces personnes.

Aussi, le Département a souhaité de ne pas poursuivre la prise en charge de cette mise à disposition. Lors du dernier comité de pilotage du 26 juin, l'EPDAHAA (Etablissement Public Départemental pour l'Accueil du Handicap et l'Accompagnement vers l'Autonomie s'est porté candidat.

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale, n'ayant pas la compétence, a donné un avis favorable à cette proposition.

Fin de la séance à 11h55.

Le secrétaire de séance



Thierry PÉHITPREZ

Le Président



Claude PRUDHOMME